

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CLUB DES AMIS HALTE SCOLAIRE INC.	Numéro de permis 2011763	Date d'inspection Le 25 mars 2021	
Nom de l'établissement Club Des Amis Halte Scolaire		Numéro de téléphone (506) 547-0085	
Adresse 980 Vanier Boulevard Bathurst NB E2A 3N2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	26 avr. 2021	

Commentaires :

<p>Commentaires généraux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Visite faite à l'établissement pour une visite de surveillance. - Le ratio fut respecté lors de la visite. - Vérification des ports folios des enfants, discussion avec les éducatrices au sujet des documentations présentes et suggestions d'ajout d'observations. - Suggestion aux éducatrices de créer des projets de groupe, et discussions sur les possibilités de documentation et d'observation du projet. - L'orientation des enfants est faite de façon respectueuse et positive.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 25 mars 2021

Date

original signé par

Mélinda Brideau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 mars 2021

Date